

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 Août 2022

#### Délibération n° 2022-08-48

##### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 août 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER.

**Excusés** : Mme et MM. Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Guillaume COMBIER, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT

**Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Objet** : Lots des Bruyères – renonciation de M. Guy GAILLETON.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Guy GAILLETON indiquant qu’il renonce à la location des lots des Bruyères qui lui avaient été attribués par convention d'occupation temporaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le Conseil Municipal décide de remettre en adjudication la location des lots suivants précédemment occupés par Monsieur Guy GAILLETON :

N°	Surface en ha
15	0.2177
42	0.2213

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toute formalité ou publicité nécessaires afin de trouver de nouveaux preneurs dans les meilleurs délais.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**La secrétaire,  
Christiane PESCE**